Service d'Accès aux Soins des Yvelines

RAPPORT ANNUEL 2025

Co-porté par l'APTA 78 et le Centre Hospitalier de Versailles, le SAS 78 est un dispositif départemental d'accès aux soins non programmés assurant :

- **La régulation médicale des appels au 15 pour des demandes d'aide médicale urgente et de soins non programmés formulées entre 8h et 20h du lundi au vendredi et le samedi matin. Le dispositif s'appuie sur le SAMU 78 et l'Association de Régulation de la Permanence des Soins (ARPDS 78).**
- **Le développement de filières de prise en charge des soins non programmés impliquant les professionnels libéraux du territoire, notamment en Médecine Générale, Santé Mentale et Imagerie.**

apta 78 appui aux professionnels de santé libéraux

CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES CHV

En partenariat avec

ARPDS 78 ASSOCIATION DE RÉGULATION LIBÉRALE POUR LA PERMANENCE DES SOINS

15 SAMU 78

AVANT-PROPOS

LE MOT DES ADMINISTRATEURS



Dr Frédéric PRUDHOMME
Président de l'APTA 78



Mr Pascal BELLON
Directeur du CHV

En ce début d'année 2026, nous avons le plaisir de vous présenter le bilan d'activité 2025 du SAS 78. Ce document rend compte de l'engagement collectif de l'ensemble des professionnels mobilisés autour du 15 et met en lumière les évolutions organisationnelles et opérationnelles conduites au service de la population du territoire.

L'année écoulée a confirmé l'importance d'une régulation unifiée et étroitement articulée avec l'offre de soins de ville et hospitalière. Le renforcement du lien ville-hôpital en matière de soins non programmés constitue un axe structurant de notre action. En conjuguant nos expertises et en coordonnant nos réponses, nous veillons à garantir aux appelants du 15 une orientation adaptée, graduée et efficiente.

Le bilan de l'année 2025 met en avant les efforts déployés pour répondre aux besoins identifiés en régulation et les solutions proposées en proximité. L'organisation collective mise en place contribue à améliorer l'accès aux soins de premier recours, la pertinence des parcours et à préserver les ressources du système de santé.

Nous adressons nos remerciements sincères à l'ensemble des équipes de régulation, aux professionnels de santé de ville, aux établissements de santé et à tous les partenaires du département qui, par leur mobilisation et leur sens du service public, participent chaque jour à la qualité de la réponse apportée à nos concitoyens.

En 2026, nous poursuivrons cette dynamique en consolidant notre collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Bonne lecture.

AVANT-PROPOS

L'ÉQUIPE DU SAS 78



Anne-Claire
Directrice



Céline
Chargée de missions



Nathalie
Assistante



Emeline
OSNP



Estelle
OSNP



Fiorella
OSNP



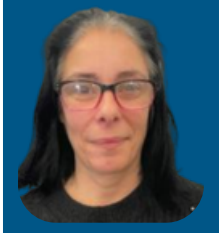
Hajar
OSNP



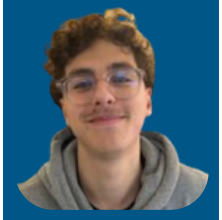
Hawa
OSNP



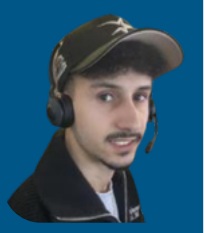
Marine
OSNP



Marlène
OSNP



Paul
OSNP



Rayane
OSNP



Syrandim
OSNP

OSNP : Opérateur de soins non programmés. L'OSNP assure l'orientation des patients vers un professionnel de ville, sous la responsabilité du médecin Régulateur de la Permanence des Soins (RPS) ou de l'Aide Médicale Urgente (AMU) dans le cadre des soins non programmés.

NOTRE ENGAGEMENT

Le SAS 78 s'inscrit dans une organisation synergique avec le SAMU 78 et l'ARPDS 78, au service des appelants du 15.

Le Service d'Accès aux Soins agit, au sein d'un même plateau, en étroite coordination avec la régulation de l'aide médicale urgente et celle des soins non programmés, en horaire d'ouverture des cabinets de ville.

Pilote depuis 2021, le SAS 78 s'est déployé sur le territoire en co-construisant avec les acteurs de la ville et de l'hôpital. Il rassemble les expertises libérales et hospitalières au sein d'un cadre unique, apportant cohérence et lisibilité à la régulation des appels au 15.

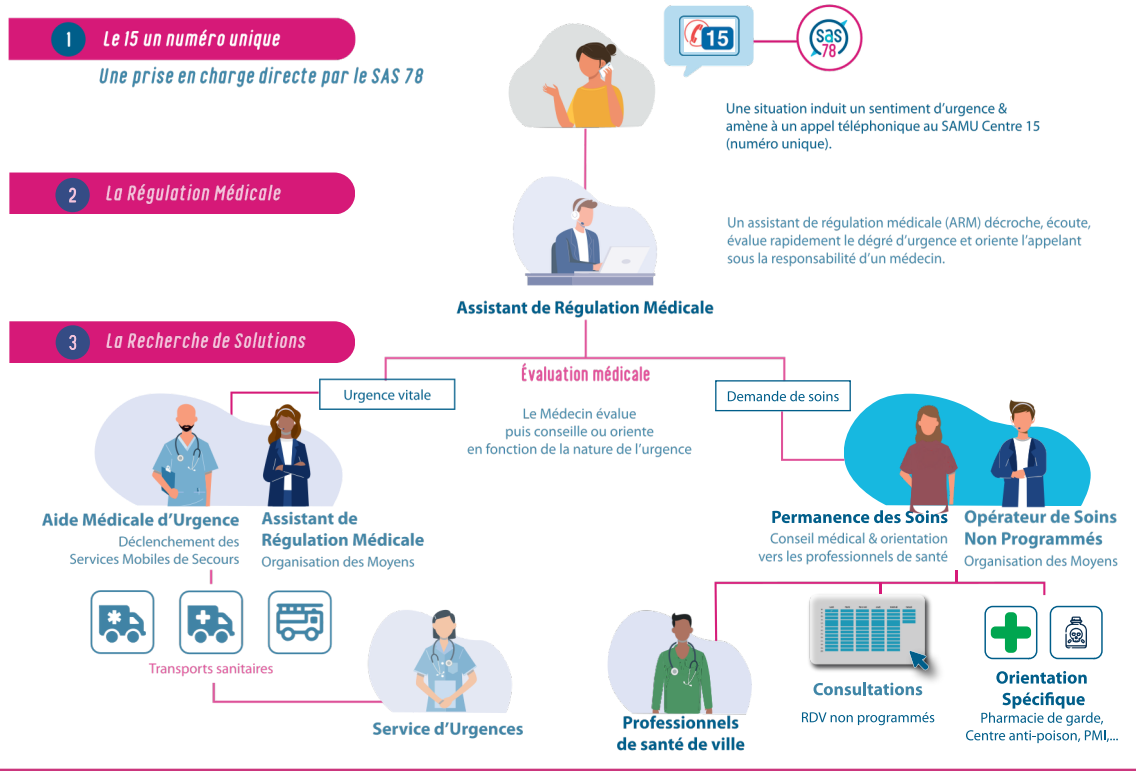
Dans cette organisation, le SAMU 78 assure le décroché, l'évaluation et la prise en charge des situations d'urgence vitale ou réelles. L'ARPDS 78 contribue, pour sa part, à la régulation des demandes relevant de la médecine ambulatoire. Le SAS 78 fédère ces expertises au sein d'un dispositif commun, en veillant à la qualification initiale de chaque appel et à l'orientation vers la réponse la plus adaptée.

Au-delà de cette mise en cohérence, le SAS 78 porte une dynamique d'amélioration continue. En lien étroit avec les professionnels de santé de ville, il œuvre au développement de nouvelles solutions pour proposer une réponse graduée, efficiente et sécurisée aux patients. Cette démarche traduit une volonté constante d'adapter l'organisation aux besoins du territoire et d'orienter le patient dans le parcours le plus adapté à ses besoins..

En unissant les acteurs de la ville et de l'hôpital en faveur de l'accès aux soins non programmés, le SAS 78 consolide le lien ville-hôpital et contribue à une utilisation plus pertinente des ressources du territoire. Cette dynamique traduit une volonté partagée de coopération et de responsabilité collective.

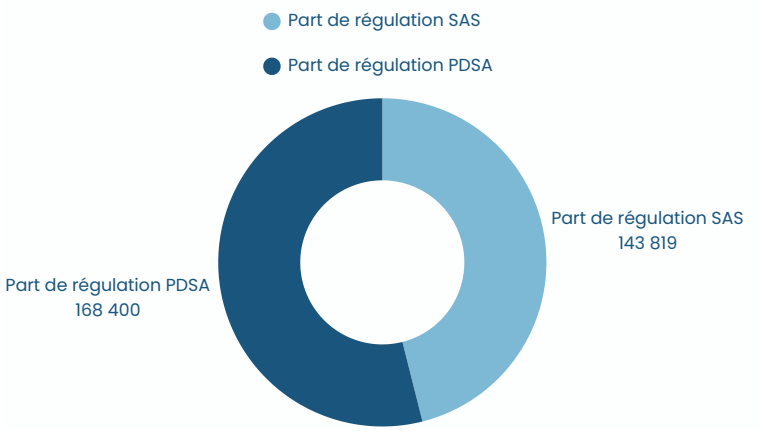
ACTIVITÉ DE RÉGULATION SAS 78

Organisation fonctionnelle du SAS 78



Répartition de l'activité de régulation 2025

312 219 dossiers de régulation médicale tout horaire confondu



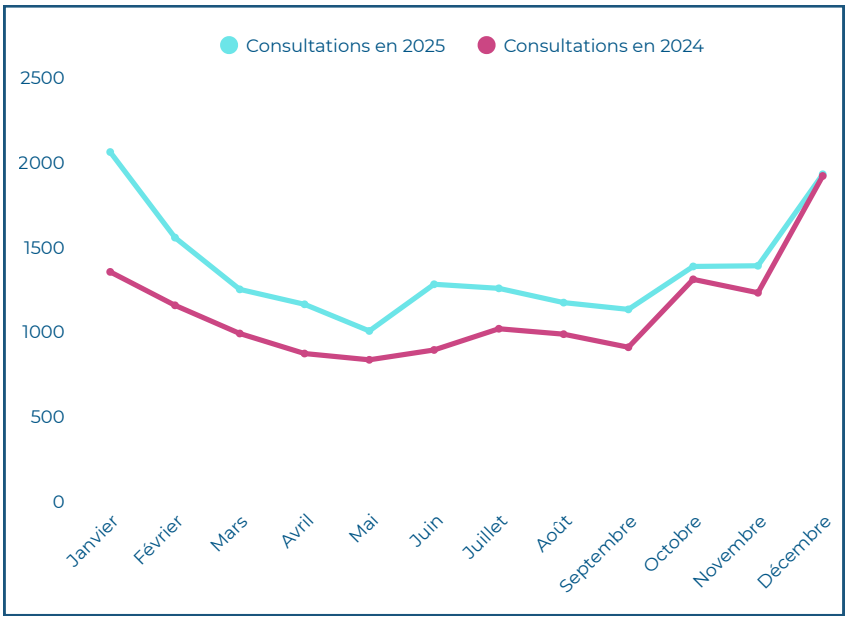
PDSA : Permanence des Soins Ambulatoires
SAS : Service d'accès aux Soins entre 8h et 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h

L'activité de régulation médicale du 15 dans les Yvelines est restée globalement stable entre 2024 et 2025. En 2025, le centre de réception et de régulation des appels a traité 312 219 dossiers. Ce niveau élevé d'activité témoigne d'une demande soutenue mais maîtrisée sur le territoire. Plus d'un dossier régulé sur deux concerne des soins non programmés.

ORIENTATION EN MÉDECINE GENERALE



En 2025, 16 597 patients régulés par le SAS 78 ont été orientés vers une consultation de soins non programmés en cabinet, soit une progression de 23 % par rapport aux 13 489 patients orientés en 2024. Cette augmentation souligne la pertinence croissante du dispositif et son rôle renforcé dans l'accès aux soins non programmés sur l'ensemble du territoire des Yvelines.



Graphique illustrant les adressages réalisés en 2023 et 2024



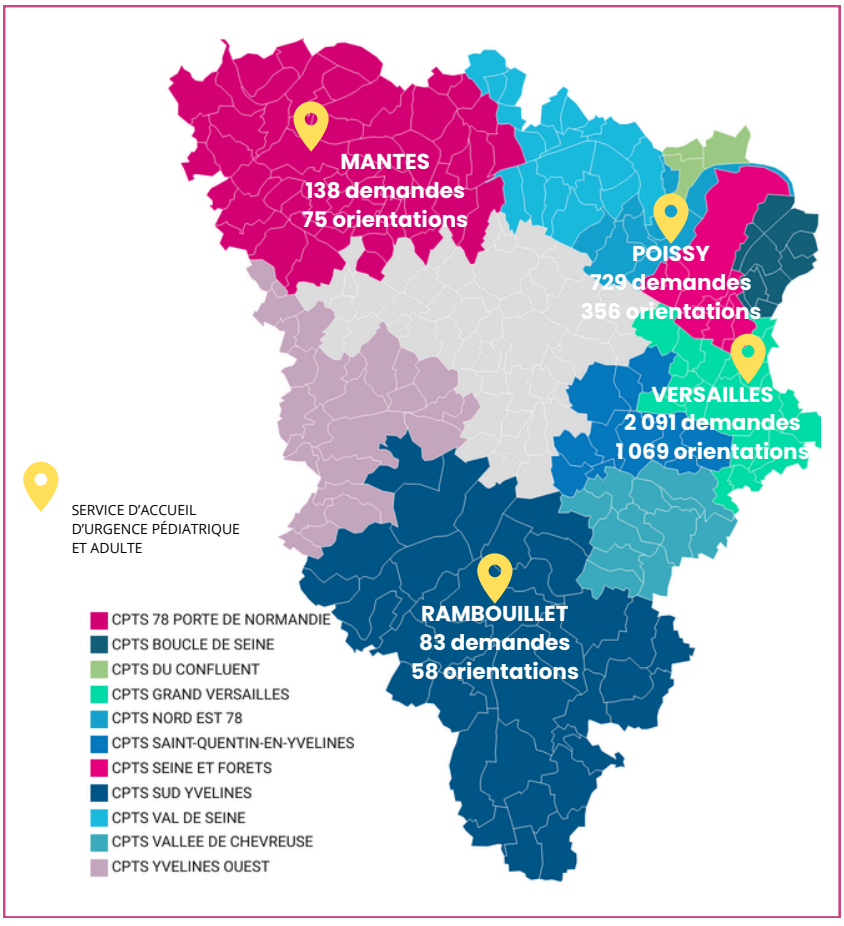
Le volume de consultations adressées par le SAS 78 vers la médecine de ville est plus élevé sur chacun des mois de l'année. En 2025, le SAS 78 conforte sa place de premier SAS d'Île de France en nombre d'orientations avec sa particularité d'adresser le patient vers un médecin du territoire et non vers une structure de SNP..

Les trois principaux motifs d'adressage vers un médecin de ville par le SAS 78 concernent les pathologies infectieuses, les motifs ORL et les troubles gastro-entérologiques. Ces motifs sont similaires aux principaux motifs de consultation en médecine générale en terme de fréquence d'apparition, en particulier dans le cadre des soins non programmés pris en charge par les médecins de ville.

RÉORIENTATION DES SAU VERS LA VILLE

Depuis juillet 2023, le SAS 78 participe à la réorientation des patients accueillis aux urgences vers une consultation de médecine générale dans une logique de cohérence de parcours.

Ce dispositif, construit en partenariat avec les structures hospitalières du département, consiste à évaluer chaque patient pour le diriger vers des consultations en cabinet de médecine générale, selon des critères précis. La réorientation concerne désormais de manière pérenne les urgences pédiatriques de Mantes, Poissy, Rambouillet et Versailles, ainsi que les urgences adultes de Versailles. Elle garantit une prise en charge adaptée et sécurisée en ville tout en limitant le recours aux services d'urgences par défaut. Le patient est orienté en priorité vers son médecin ou pédiatre traitant puis vers un médecin effecteur du SAS 78 en cas d'indisponibilité du médecin référent.





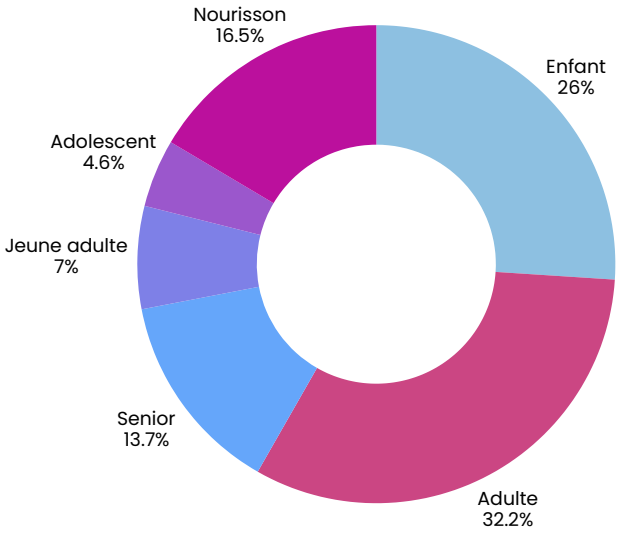
En 2025, le SAS 78 a traité 3 041 demandes de réorientation des patients des urgences (SAU). Parmi elles, 1 558 ont été réorientées vers une consultation chez un médecin de ville. Le SAS 78 ne réoriente pas l'ensemble des patients pour plusieurs raisons : certaines ont déjà obtenu un rendez-vous auprès de leur médecin référent lors de la prise de contact du SAS 78, tandis que d'autres, rassurées par l'évaluation réalisée aux urgences, ne souhaitent finalement pas bénéficier d'une consultation supplémentaire.

PROFIL DES PATIENTS ORIENTÉS

La répartition par âge des patients orientés vers la médecine de ville en 2025 met en évidence un profil sensiblement différent de celui de la population générale des Yvelines.

Les enfants et adolescents y sont fortement représentés : **près d'un patient sur deux a moins de 18 ans, avec une part particulièrement élevée des enfants de moins de 12 ans.** Dans la structure démographique départementale, les moins de 20 ans représentent environ un quart de la population. À l'inverse, les adultes actifs (18-64 ans), bien qu'ils constituent la tranche d'âge la plus grande au sein de la population du département, apparaissent proportionnellement moins orientés vers la ville dans le cadre du dispositif. De même, les personnes âgées de 65 ans et plus, qui représentent près d'un quart des habitants du département, sont sous-représentées parmi les patients orientés.

Répartition par classes d'âge



- Nourrisson : moins de 2 ans
- Enfant : de 2 à 11 ans
- Adolescent : de 12 à 17 ans
- Jeune adulte : de 18 à 24 ans
- Adulte : de 25 à 64 ans
- Senior : 65 ans et plus

Ces écarts soulignent le rôle central du SAS 78 dans la réponse aux besoins de soins non programmés des publics pédiatriques et jeunes.

Accès au médecin traitant

En 2025, **32 % des patients régulés vers une consultation de soins non programmés en ville par le SAS 78 déclaraient ne pas avoir de médecin traitant**. Cette proportion est plus élevée que celle observée au sein de la population du département. En 2020, environ 17 % des habitants des Yvelines étaient sans médecin traitant, selon l'Observatoire de la santé de la Mutualité Française. Cette différence montre que les patients orientés vers les soins non programmés sont plus souvent dépourvus de médecin référent, ce qui appuie le rôle du SAS 78 dans la garantie d'un accès rapide et adapté aux soins de premier recours.

MOBILISATION DES MÉDECINS DE VILLE



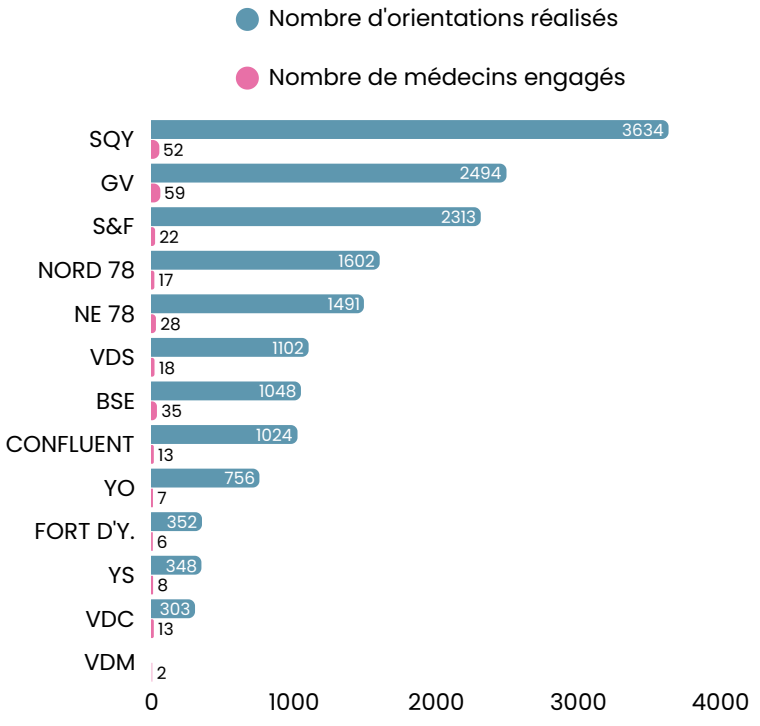
280 médecins de ville participent au dispositif pour assurer la prise en charge des patients réorientés vers une consultation en médecine de ville par la régulation. Ces professionnels assurent la couverture de l'ensemble du territoire afin que chaque patient bénéficie d'un suivi de premier recours adapté et sécurisé, limitant ainsi un passage aux urgences par défaut.

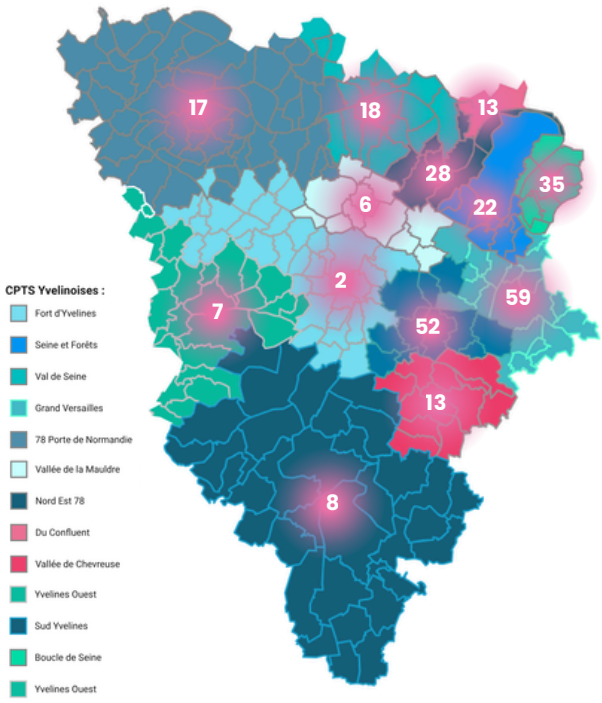
L'augmentation d'environ 3,7 % par rapport à 2024 traduit une mobilisation croissante des professionnels en faveur de l'accès aux soins non programmés sur l'ensemble du département.

Afin d'optimiser encore la prise en charge des soins non programmés, en particulier durant les périodes hivernales où la demande est plus importante, le renforcement du nombre de médecins effecteurs demeure une priorité.

Par ailleurs, une enquête réalisée auprès des nouveaux médecins inscrits au SAS 78 indique que l'ensemble des répondants recommandent le dispositif SAS 78 à leurs confrères et consœurs.

Répartition géographique des médecins participants au SAS 78





ORIENTATION DE TYPE PARCOURS



SAS Santé Mentale

Le SAS Santé Mentale est un service destiné à répondre aux patients en souffrance psychique ne nécessitant ni hospitalisation ni passage aux urgences.

Il propose une évaluation détaillée réalisée par un infirmier de régulation spécialisé en psychiatrie. Il apporte une réponse téléphonique adaptée au patient et le dirige vers des solutions appropriées, en accord avec le médecin régulateur. **Le patient peut notamment être pris en charge en ville par une équipe de professionnels volontaires (médecin généraliste, infirmier, psychologue et / ou psychiatre) dans un délai de 24 à 72 heures, afin d'assurer une réponse appropriée et coordonnée.**

En 2025, 219 patients ont ainsi pu en bénéficier.

Parcours SPPAD

Sécurisation du Parcours de la Personne Âgée à domicile

Le parcours SPPAD a été mis en place par l'APTA 78 et le Centre Hospitalier de Versailles, en partenariat avec le Conseil départemental et la Délégation départementale de l'ARS, afin de sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées.

En 2025, 179 patients ont été régulés vers ce parcours, bénéficiant de l'accompagnement d'un infirmier référent de parcours, chargé d'évaluer leurs besoins et d'organiser les interventions nécessaires.

L'évaluation approfondie est réalisée le jour même, déclenchant la mise en place rapide des aides adaptées dans les jours qui suivent. Ce dispositif permet de prévenir les ruptures de parcours et d'optimiser la continuité des soins entre ville et hôpital.



Expérimentation du SAS Imagerie

Le dispositif vise à offrir aux médecins effecteurs du SAS 78 un accès facilité à un acte d'imagerie urgent (<24h) pour les patients régulés par le SAS 78 et orientés vers une consultation de médecine générale. Les médecins effecteurs s'appuient sur les OSNP pour la prise de RDV . En 2025, **huit centres d'imagerie ont pris part à l'expérimentation.**

Service d'Accès aux Soins des Yvelines

UNE COLLABORATION VILLE-HÔPITAL AU SERVICE DE LA POPULATION

Soirée "Regards Croisés" du SAS 78

Rendez-vous le 21 mai 2026 à 20h

au Chesnay Rocquencourt

Un moment d'échange unique avec les médecins régulateurs, de ville et des SAU sur votre expérience du SAS 78 !

Scannez pour connaître notre actualité

En partenariat avec